

## À l'international

La Haute Autorité mène des actions de coopération internationale pour échanger des bonnes pratiques avec des institutions homologues et faire connaître le modèle français de contrôle du patrimoine et de prévention des conflits d'intérêts au sein d'organisations internationales.

Elle est membre du Réseau des registres européens du lobbying.

Elle a également cofondé le Réseau pour l'intégrité qui réunit une quinzaine d'institutions dédiées à la transparence, l'éthique et l'intégrité des responsables publics.



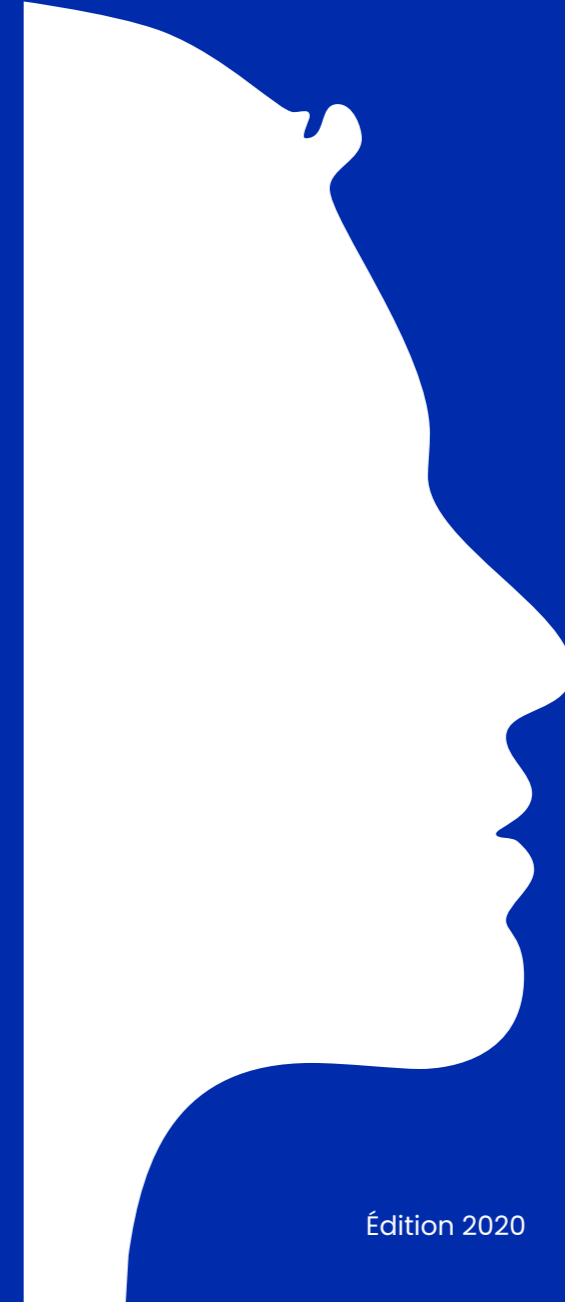
[networkforintegrity.org](https://networkforintegrity.org)  
[@work4integrity](https://twitter.com/work4integrity)

**Haute Autorité  
pour la transparence  
de la vie publique**

—  
**98-102 rue de Richelieu  
75002 Paris  
Tél. 01 86 21 94 70**



**Haute Autorité  
pour la transparence  
de la vie publique**



## Une institution indépendante

La Haute Autorité est une autorité administrative indépendante chargée d'une mission de service public : promouvoir la probité et l'exemplarité des responsables publics.

garantie par son autonomie administrative et financière, et le fonctionnement de son collège, qui examine les dossiers instruits par les services et adopte toutes les décisions de l'institution.

Pour lui permettre d'assurer pleinement ses missions, la Haute Autorité dispose de larges pouvoirs, octroyés par la loi. Son indépendance est

Le collège se compose de treize membres, dont le Président de la Haute Autorité nommé pour un mandat unique de six ans.

### La Haute Autorité, pour quels objectifs ?

- Accompagner les responsables publics vers plus d'exemplarité
- Donner à voir comment sont prises les décisions publiques
- Rétablir la confiance entre les citoyens et leurs représentants
- Renforcer la capacité d'agir des citoyens (en répondant aux exigences de transparence)

## Garantir la probité des responsables et agents publics

### • Le contrôle de patrimoine et la prévention des conflits d'intérêts

La Haute Autorité contrôle les déclarations de situation patrimoniale des plus hauts responsables publics français : elle vérifie la cohérence des éléments déclarés, recherche des omissions importantes ou variations inexplicables du patrimoine et prévient tout enrichissement obtenu de manière illicite. Elle examine aussi la situation fiscale des membres du gouvernement.

La Haute Autorité contrôle également les déclarations d'intérêts de responsables publics et s'assure que les intérêts personnels des responsables publics n'interfèrent pas avec le bon exercice de leurs fonctions au service de l'intérêt général.

Retrouvez sur notre internet la liste des responsables publics concernés : rubrique [Consulter](#) > [Les déclarations](#) > [Comprendre](#)

Lorsqu'elle détecte une infraction ou un manquement grave, la Haute Autorité peut saisir la justice.

### • Le contrôle des mobilités entre les secteurs public et privé

La Haute Autorité contrôle la déontologie de certains responsables et agents publics dans le cadre de leurs mobilités entre les secteurs public et privé (nomination d'un agent issu du secteur privé à un emploi de la fonction publique, cumul d'activités, reconversion professionnelle d'un agent public dans le secteur privé).

Elle est saisie obligatoirement lorsqu'il s'agit d'un emploi parmi les plus stratégiques des trois fonctions publiques, ou de manière facultative lorsque le contrôle déontologique de l'agent

relève de son administration. La Haute Autorité examine alors si le projet de l'agent ne risque pas de compromettre le fonctionnement, l'indépendance et la neutralité du service public, de méconnaître ses principes de dignité, d'impartialité, d'intégrité et de probité ou de placer l'intéressé en situation de prise illégale d'intérêts.

Retrouvez sur notre site internet les agents et responsables publics concernés : rubrique [Déclarer / Saisir](#) > [Mobilité public / privé](#) > [Ressources](#)

### Chiffres clés depuis 2014 :

• Plus de **51 000** déclarations de patrimoine et d'intérêts reçues

• Environ **13 000** déclarations publiées sur le site [www.hatvp.fr](http://www.hatvp.fr)

### Promouvoir la transparence, ouvrir les données

La Haute Autorité a pour mission d'assurer la publicité de certaines déclarations dont elle est destinataire (sur son site internet ou en préfecture). Partie prenante des engagements pris par la France en faveur d'un « gouvernement ouvert », elle publie par ailleurs des données contenues dans ces déclarations et dans le répertoire des représentants d'intérêts en open data, dans un format facilement exploitable par les citoyens.

## Encadrer le lobbying, assurer la traçabilité de la décision publique

La Haute Autorité gère le répertoire numérique auquel les représentants d'intérêts sont tenus de s'inscrire (ils déclarent leurs actions de lobbying et les moyens consacrés). Elle vérifie ces informations et s'assure que les représentants d'intérêts respectent le code de déontologie qui encadre leurs relations avec les responsables publics.

Accessible sur le site internet de la Haute Autorité, le répertoire donne l'opportunité aux citoyens de mieux connaître et mesurer l'impact de la représentation d'intérêts sur le processus normatif, autrement dit de savoir « qui influence la loi ».

La Haute Autorité élabore par ailleurs des lignes directrices pour guider l'action des représentants d'intérêts, et conseiller les responsables publics qui s'interrogent sur les bonnes pratiques à mettre en place dans leurs relations avec ces derniers.

Près de **2100** représentants d'intérêts sont inscrits au répertoire, et déclarent plus de **27 000** fiches d'activités de représentation d'intérêts\*.

Pour accéder au répertoire > [www.hatvp.fr/le-repertoire](http://www.hatvp.fr/le-repertoire)

\* Chiffres au 01/09/2020

## Diffuser une culture de l'intégrité

La Haute Autorité joue le rôle de partenaire déontologique auprès des responsables publicssoumis à des obligations déclaratives, des institutions et des représentants d'intérêts, qui peuvent solliciter son avis

sur toute question déontologique rencontrée dans l'exercice de leur mandat ou fonction. À travers sa mission de conseil et la mise en place d'actions de formation, elle assure la diffusion et la promotion d'une culture de l'intégrité.